Candidature pour une reconnaissance comme *European Hypertension Specialist* par la Société Européenne d’Hypertension

La Société Européenne d’Hypertension (ESH) propose la reconnaissance comme « *European Hypertension Specialist* » (EHS) pour les médecins spécialistes de l’hypertension qui ont de nombreuses années d’expérience, des connaissances multidisciplinaires et des compétences spécialisées pour traiter efficacement les cas complexes d'hypertension artérielle.

La Société Française d’Hypertension artérielle (SFHTA) souhaite accompagner les médecins spécialistes de l’hypertension artérielle dans cette démarche. La SFHTA aura à se prononcer sur les candidatures en fonction des critères détaillés ci-dessous.

## L’éligibilité des candidatures sera jugée sur les éléments suivants :

1. Expérience clinique de 10 ans ou plus dans l'hypertension, avec une implication particulière dans la prise en charge de patients souffrant d'HTA sévère.
2. Formation dans une spécialité médicale liée à l'HTA (médecine interne, néphrologie, cardiologie, endocrinologie, soins primaires).
3. Activité scientifique attestée par des publications, la participation à des essais cliniques.
4. Intérêt continu dans le domaine de la prise en charge de l'HTA (participation à des réunions scientifiques, appartenance à des sociétés scientifiques liées à l'HTA).
5. Reconnaissance par les pairs au niveau national.

## Le retrait des dossiers de candidatures doit être fait sur le site de la SFHTA

Après examen de l’éligibilité du dossier par le Bureau de la SFHTA, celui-ci sera présenté en CA et la candidature portée au vote. Le candidat alors retenu recevra une lettre de soutien de la SFHTA. Il pourra alors entreprendre sa demande d’agrément EHS via une page dédiée su site Web de l’ESH.

Dossier de candidature « EHS »

Indentification du Demandeur (nom, prénom) :

Adresse :

Tel : E-Mail :

Type d’activité

CHU ❒ CHG ❒ Centre Privé ❒

Responsable de la structure d’HTA

Docteur :

1 – Autres médecins impliqués dans la prise en charge de l’HTA :

Docteur :

Docteur :

2 - Nombre annuel de Consultations en HTA dans le centre :

 <100 ❒ 100-200 ❒ >200 ❒

3 - Nombre de MAPA réalisées par le centre par an :

4 – Le Demandeur est-il titulaire du DIU d’HTA ?

Oui ❒ Non ❒

5 - Participation régulière aux Journées de l’HTA et/ou aux DPC organisés par la SFHTA (préciser)

Oui ❒ Non ❒

* Membre à jour de sa cotisation auprès de la SFHTA

Oui ❒ Non ❒

* Présence au congrès annuel de l’ESH sur les 5 dernières années

Oui ❒ Non ❒

6 - Liste des communications dans des congrès nationaux / internationaux sur les 5 dernières années (préciser)

7 - Liste des publications dans le domaine de l’HTA sur les 5 dernières années (préciser)

8 - Participation à des protocoles de recherche dans le domaine de l’HTA dans les 5 dernières années (préciser)